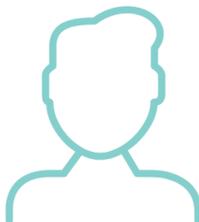


Les caractéristiques cognitives associées aux incapacités intellectuelles

se rapportent au

développement
intellectuel



fonctionnement
intellectuel

de la personne



Un élève peut apprendre malgré ces caractéristiques...
à conditions de bien les comprendre et d'en tenir compte!

Pour mettre en évidence les caractéristiques cognitives de l'élève, on peut les comparer de deux façons :

à **âge mental égal**

On compare l'élève à des individus du même âge mental qui n'ont pas d'incapacités intellectuelles.

à **âge chronologique égal (réel)**

On compare l'élève à des individus du même âge réel qui n'ont pas d'incapacités intellectuelles.

5 grandes caractéristiques cognitives associées aux incapacités intellectuelles

1 Une lenteur ou un retard du développement intellectuel

À six ans d'âge chronologique, l'âge mental de l'enfant qui présente des incapacités intellectuelles est équivalent à celui d'un enfant plus jeune.



L'enfant qui présente des incapacités intellectuelles passe par les mêmes stades de développement que les autres enfants.

Par contre, il reste plus longtemps à chacun des stades du développement.

En conséquence, le retard s'accroît avec le temps,

2 Un ralentissement et un arrêt prématuré du développement

C'est à l'adolescence que l'humain atteint le dernier stade d'évolution des structures de pensée, ce qui lui donne ainsi accès à un haut degré d'abstraction.



Chez un enfant n'ayant pas d'incapacité intellectuelle, le développement cognitif s'effectue de façon continue entre 7 et 14 ans.

Chez un enfant présentant des incapacités intellectuelles, le développement ralentit progressivement durant cette période.

Cet enfant n'atteindra pas le dernier stade de développement de la pensée.

3 Une moindre efficacité du fonctionnement intellectuel

Les élèves qui ont des incapacités intellectuelles se distinguent par leur difficulté à traiter de l'information.



L'élève a de la difficulté à porter son attention sur les éléments d'information pertinents, surtout s'ils sont abstraits ou symboliques.

Un déficit sur le plan de la mémoire de travail rend difficile le traitement rapide d'une grande quantité d'informations.

La résolution de problème lui pose une difficulté particulière.

Il a du mal à développer et à utiliser des stratégies (ex. stratégies de mémorisation).

4 Une base de connaissances pauvre et mal organisée

La base de connaissance fait référence aux connaissances que l'élève accumule en mémoire.

Pour être en mesure de comprendre une nouvelle information, l'élève fait appel à ses connaissances.



L'élève qui a des incapacités intellectuelles possède moins de connaissances accumulées que les autres élèves.

De plus, ses connaissances sont plus difficilement accessibles, car elles sont moins bien organisées en mémoire.

5 Des difficultés de transfert et de généralisation



En plus d'avoir du mal à apprendre des stratégies (ex. stratégies de vérification), l'élève qui a des incapacités intellectuelles a de la difficulté à retenir ces stratégies.

De plus, il est difficile pour lui de transférer une stratégie dans un contexte différent de celui dans lequel il l'a apprise.

Par exemple, s'il apprend à payer en classe, il aura besoin d'aide pour utiliser sa stratégie de paiement dans un vrai commerce.

Il aura aussi des difficultés à généraliser ses habiletés de paiement dans plusieurs commerces différents.

En bref...



Les moyens pédagogiques que vous trouverez dans Capable comme les autres tiennent compte de ces caractéristiques en réduisant les obstacles dans l'environnement d'apprentissage.

Ils aident l'élève à obtenir un résultat équivalent à celui des autres élèves de son âge.

Références principales :

Dionne, C., Langevin, J., Paour, J.-L. et Rocque, S. (1999). Le retard du développement intellectuel. Dans E. Habimana, L. S. Éthier, D. Petot et M. Tousignant (dir.), *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Approche intégrative* (p. 317-347). Montréal, Canada : Gaëtan Morin.

Programme éducatif CAPS : Compétences axés sur la participation sociale. Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2015, p. 135-139.